

## PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022

\* \* \* \* \*

Le 20 juin 2022, se sont réunis, en salle du conseil, les membres du Conseil Municipal de Saint-Désirat, sous la présidence de Thierry LERMET, Maire, dûment convoqués le.

**PRESENTS** : AIME Véronique - CHOMEL Lilian - DUCOING Stéphane - FURMINIEUX Magali  
LEMOINE Catherine - LERMET Thierry - LOURME Françoise - MALSERT Eliette  
MONTABONNET Christophe - SENECHAL Sylvie – SIGNOVERT Jacky

**ABSENTS EXCUSÉS** : DESCORMES Alain pouvoir à SENECHAL Sylvie - SAUREL Virginie pouvoir à AIME Véronique

**ABSENTS**: POSE Guillaume - CROUZET Laurence

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Eliette MALSERT

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 mai 2022 à l'unanimité

\* \* \* \* \*

### **D2022 06 19 – ANNOWATT – Prise de participation en phase d'investissement de la grappe 1 et signature d'un bulletin de souscription d'actions**

Depuis fin 2015, Annonay Rhône Agglo est labellisée Territoire à Énergie Positive (TEPOS). Par ailleurs Annonay Rhône Agglo a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial fixant sa politique en faveur de la transition écologique et énergétique pour les 6 prochaines années.

Consciente des enjeux liés au développement des énergies renouvelables, tout en favorisant leur appropriation par les acteurs du territoire et la maximisation des retombées économiques locales, Annonay Rhône Agglo a souhaité mettre en place une société de développement de l'énergie solaire. A Nos Watts a ainsi été créée en juin 2020 partenariat avec les autres membres fondateurs que sont Coopawatt, Aurance Energies et Energie Partagée.

La première prise de participation d'Annonay Rhône Agglo s'est faite en phase de développement de la première grappe d'installations photovoltaïques en 2020 (à hauteur de 45% soit 67 500€). Il est proposé une nouvelle participation de l'agglomération afin de co-financer la construction de ces installations photovoltaïques prévue sur 2022-2023 à travers un apport en capital et en compte courant d'associés (CCA). Les communes volontaires sont également invitées à participer financièrement au projet dans cette phase de construction.

Le montant total des travaux s'élève à 1 584 746 €, financé comme précisé ci-dessous.

Ressources		Emplois	
Capital Social	30 000	Investissement	1 584 746
Compte courant d'associé	186 949		
Subvention	100 000		
Dette bancaire	1 267 796		
<b>Total</b>	<b>1 584 746</b>	<b>Total</b>	<b>1 584 746</b>

Conformément à la répartition financière prévue aux statuts et pacte d'associés (quote part de participation de l'agglomération et des communes à A Nos Watts de 45%), il est proposé la répartition suivante :

## Fonds Propres en Construction / Exploitation

Capital Social	Montant	% détention	Détails
EPI	13 200	44,0%	
Annonay Rhône Agglo et communes intéressées	13 500	45,0%	
Aurance Energies	3 000	10,0%	
Coopawatt	300	1,0%	
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>	100%	

Compte Courant d'Associé	Montant	% apport	Taux d'intérêt
EPI	82 258	44,0%	5,0%
Annonay Rhône Agglo et communes intéressées	84 127	45,0%	5,0%
Aurance Energies	18 695	10,0%	5,0%
Coopawatt	1 869	1,0%	5,0%
<b>TOTAL</b>	<b>186 949</b>	100%	

Il est prévu une répartition de l'ordre de 2/3 pour les communes et 1/3 pour l'agglomération. Au regard des réponses reçues des communes, il est prévu pour cette première grappe une participation maximum des communes à hauteur de 2,7€/habitant, avec un plancher de participation de 1 000€.

Dans un premier temps, afin de financer l'installation des centrales solaires sur les toitures (viendra plus tard l'installation des ombrières), un apport en capital de 9 000€ est nécessaire. Il est donc proposé à ce jour aux communes de devenir actionnaire d'A Nos Watts à hauteur de 0.3€/habitant, avec un plancher de participation de 500€.

VU la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-34 et L2253-1,

VU le Code de l'énergie, notamment l'article L.314-28,

VU la délibération du conseil communautaire du 20 février 2020 relative la création de la société A Nos Watts,

VU le bulletin de souscription en action à la société A nos Watts, ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation financière de la commune de 500 € à la construction de la première grappe d'installations photovoltaïques portées par A Nos watts,
- **APPROUVE** le bulletin de souscription en action à la société, ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le bulletin de souscription en action à la société A nos Watts,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à réaliser l'ensemble des dépenses afférentes, dans la limite des inscriptions budgétaires,
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

### D2022 06 20 – CIMETIERE – AGRANDISSEMENT DU COLOMBARIUM

Mme AIME, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, informe le conseil que compte tenu du nombre croissant de crémations et de demandes, il convient d'augmenter la capacité d'accueil du colombarium et de mettre en valeur l'actuel « jardin du souvenir ». Pour cela, 3 entreprises ont été sollicitées :

- **LES FILS DE LOUIS GAY**, devis comprenant la fourniture et la pose d'1 colombarium 3 cases en granit, d'un banc en granit, d'une stèle type flamme et d'une stèle pour inscription des noms en granit + gravure. Montant HT 12 639.33€.

- **ESPACE FUNÉRAIRE ALAIN BESSET**, devis comprenant la fourniture et la pose de 2 colombariums 3 cases en granit, 2 bancs en granit, d'une stèle gravée et d'une colonne nominative en granit. Montant HT 10 573.34 €.
- **ART CASE**, devis comprenant la fourniture et la pose de 2 colombariums 3 cases en granit, 1 banc en granit, d'une stèle gravée, d'un puit de dispersion en granit et d'une plaque de gravure. Montant HT 6 051.60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de choisir le devis de la Société Art Case :
- **AUTORISE** le Maire ou la 1<sup>ère</sup> adjointe à signer tous les documents nécessaires
- **-CHARGE** Monsieur le Maire ou la 1<sup>ère</sup> adjointe d'effectuer toutes démarches de demandes de subventions auprès des institutions (État, Région, Département, Agglo...) pour mener à bien cette opération.
- **PRECISE** que les crédits budgétaires seront imputés au compte 2116 – Cimetière

### Arrivée de Mme Laurence Crouzet

#### D2022 06 21 – LA POSTE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la demande de la POSTE de Davézieux. Cette dernière cherche un local afin de faciliter la pause méridienne de ses employés pour leur éviter de retourner chaque jour à Davézieux. La commune avait proposé l'ancienne salle de cantine et La Poste a retenu cette option. Cette demande avait été discutée lors d'un précédent conseil et il avait été décidé d'y donner une suite favorable si La Poste s'engageait à remettre une boîte aux lettres en Centre-Bourg et à installer un chauffage d'appoint avec programmateur. Ces demandes ont été acceptées et sont inscrites dans la convention précisant la somme forfaitaire de 50 €/mois au titre de compensation des consommations (eau, électricité...). Convention jointe en annexe.

Il convient donc de signer cette convention précisant les conditions d'utilisation de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Poste qui précise les modalités de mise à disposition de la salle.

#### D2022 06 22 - AFFAIRES SCOLAIRES - NOUVEAU REGLEMENT CANTINE ET Garderie COMMUNALES

Mme AIMÉ, 1<sup>ère</sup> adjointe informe le conseil qu'en prévision de la rentrée scolaire 2022-2023 il convient de revoir le règlement de la cantine et de la garderie municipales.

Les horaires actuels de Garderie sont les suivants :

- Le matin de 7h30 à 8h20,
- Le soir de 16h45 à 18h30.

Mme AIMÉ explique au conseil que la garderie scolaire est très peu fréquentée sur la dernière demi-heure soit de 18h à 18h30, (1 enfant en moyenne chaque soir) et que cela mobilise un employé communal. Il est donc proposé au conseil municipal de modifier les horaires de garderie comme suit :

- Le matin de 7h30 à 8h20,
- Le soir de 16h45 à 18h00.

Concernant la cantine, Mme AIMÉ informe les conseillers que de plus en plus de parents n'inscrivent pas leurs enfants en temps et en heure à la cantine et que cela entraîne des traitements

supplémentaires au niveau du secrétariat de mairie et des incidents au niveau des commandes de repas. C'est pour cela qu'il est proposé au conseil municipal de créer un tarif majoré (prix du repas x 2 soit 3,80 € x 2 = 7,60 €

Le règlement complet a été présenté en annexe aux conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré par 13 voix pour et 1 abstention:

- **APPROUVE** les nouveaux horaires de garderie,
- **APPROUVE** la création d'un tarif majoré pour la cantine,
- **APPROUVE** le règlement intérieur de la cantine et garderie municipales, annexé à la présente,
- **ANNULE** le règlement intérieur établi précédemment.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Droits de préemptions** : la commune précise qu'elle n'a pas fait jouer son droit de préemption sur les parcelles AD 482 et AD 526 quartier TINE RODET, AB 341/AB 343/AB 460AB 461 rue de la Poste/MASSON NORD, et AC 419 246 chemin de Mouchon

**Commerce** : nous avons reçu les candidats à la reprise du commerce. Un couple et leur fille ont été retenu. La commune travaille avec un avocat pour la rédaction de l'acte de vente et du bail commercial. Le compromis sera signé cet été avec une ouverture prévue fin d'année ou tout début d'année 2023.

**Affaire Courbier** : l'avocat de M. Courbier a fait parvenir à la commune une assignation à paraître devant le tribunal judiciaire de Privas. Notre avocate suit ce dossier. Les conseillers ont eu connaissance de cette assignation, ils seront informés des suites qu'y seront données.

**PLUiH** : M. le Maire accompagné de Stéphane Ducoing, adjoint à l'urbanisme et de Lilian Chomel, conseiller travaille à la finalisation du PLUiH sur notre commune. Des rendez-vous avec des propriétaires se sont déroulés afin de connaître leurs intentions, d'autres seront mis en place à la rentrée. C'est un sujet compliqué, la commune a obligation de limiter les zones à urbaniser pour rentrer dans les directives imposées par les différentes instances (État, SCOT...). M. le Maire propose de programmer, avec Annonay Rhône Agglo, une présentation à l'ensemble des conseillers afin que le conseil ait la meilleure connaissance possible des enjeux.

**Commissions participatives** : après un arrêt pour des raisons diverses la commission Centre-Bourg a repris la semaine dernière avec pour objectif de préciser le projet d'aménagement du "Parc des Cerisiers" pour l'automne. Une nouvelle commission pour l'aménagement de la cour de l'école s'est aussi déroulée la semaine dernière avec les enseignants, des parents d'élèves et des élus.

**Rue de la Condamine** : il nous a été signalé que trop souvent des poids-lourds empruntaient cette rue dans la montée et se trouvaient bloqués. Stéphane Ducoing adjoint à l'urbanisme propose la pose d'un panneau sens interdit (sauf riverains) dans le sens de la montée et d'un panneau sens interdit dans le sens de la descente conformément à l'arrêté existant. Après discussion avec les conseillers cette proposition est acceptée.

**Quelques P'Arts** : la commune aura la chance d'accueillir à nouveau des spectacles à l'occasion des Temps forts le dernier WE de septembre.

**Prochain conseil** : en juillet en fonction de l'avancement de la vente du fonds de commerce